

27^e CONGRÈS

Élection des membres du Conseil d'administration

Communication du Secrétaire général

1. Objet	Références/paragraphes
Inviter les Pays-membres de l'Union intéressés à présenter leur candidature au Conseil d'administration.	§§ 5 et 6
2. Décision attendue	
Les Pays-membres de l'Union sont invités à présenter leur candidature jusqu'au 20 août 2020.	

Élection des membres du Conseil d'administration

1. L'article 106.3 du Règlement général prévoit que les membres du Conseil d'administration (CA) soient élus par le Congrès sur la base d'une répartition géographique équitable. Il prévoit également que la moitié au moins des membres soit renouvelée à l'occasion de chaque Congrès et qu'aucun Pays-membre ne puisse être choisi successivement par trois Congrès. Selon le calendrier du Congrès (CONGRÈS-Doc 2), l'élection des membres du CA aura lieu pendant la séance plénière les 26 et 27 août 2020.

2. Selon la résolution C 3/2018 (adoptée par le Congrès extraordinaire d'AddisAbeba), les sièges au CA seront répartis sur la base d'une répartition géographique équitable, comme suit:

- Groupe 1 – Hémisphère occidental: 8 sièges.
- Groupe 2 – Europe de l'Est et Asie du Nord: 5 sièges.
- Groupe 3 – Europe occidentale: 6 sièges.
- Groupe 4 – Asie du Sud et Océanie: 10 sièges.
- Groupe 5 – Afrique: 11 sièges.

Total: 40 sièges

/ 3. La classification des Pays-membres dans les cinq groupes géographiques figure en annexe 1. Les Pays-membres ne pouvant plus être réélus pour avoir exercé deux mandats successifs depuis les Congrès de Doha 2012 et d'Istanbul 2016 sont aussi signalés sur la liste. Toutefois, conformément à l'article 149.1 du Règlement général, les Pays-membres de l'Union soumis à des sanctions automatiques ne seront pas éligibles au CA. Conformément à l'article 149.2 du Règlement général, les sanctions automatiques sont levées d'office et avec effet immédiat dès que le Pays-membre de l'Union concerné s'est acquitté entièrement de ses arriérés de contributions obligatoires dues à l'Union, en capital et intérêts, ou accepte de se soumettre à un plan d'amortissement de ses comptes arriérés. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat veillera à ce qu'aucun Pays-membre de l'Union faisant l'objet de sanctions automatiques ne soit inclus dans la liste définitive des candidats.

4. Selon l'article 106.2 du Règlement général, la présidence du CA est dévolue au pays hôte du Congrès, devenant ainsi le 41^e membre du Conseil. La République de Côte d'Ivoire, en qualité de pays hôte du Congrès, assumera la présidence du CA, ce qui signifie que le groupe géographique du pays hôte du 27^e Congrès (groupe 5) disposera d'un siège supplémentaire.

II. Présentation des candidatures

5. Par la circulaire du Bureau international 2 du 6 janvier 2020, les Pays-membres de l'Union intéressés ont été invités à présenter par avance leur candidature au CA. La liste des candidatures officiellement reçues par le Bureau international jusqu'ici figure dans le CONGRÈS–Doc 19. Ce document sera régulièrement mis à jour, puis finalisé durant le Congrès.

6. Les Pays-membres de l'Union sont invités à présenter leur candidature au CA le plus tôt possible, mais le 20 août 2020 au plus tard, de manière que les documents utiles au scrutin puissent être préparés. À l'expiration de ce délai, le Secrétariat du Congrès publiera la liste définitive des candidats aux sièges du CA.

Berne, le 31 mars 2020

Bishar A. Hussein
Secrétaire général



Liste des Pays-membres en fonction des cinq groupes géographiques

1 <i>Hémisphère occidentale</i>	2 <i>Europe de l'Est et Asie du Nord</i>	3 <i>Europe occidentale</i>	4 <i>Asie du Sud et Océanie</i>	5 <i>Afrique</i>
Amérique (États-Unis)	Arménie	Albanie	Afghanistan	Afrique du Sud
Antigua-et-Barbuda	Azerbaïdjan	Allemagne	Arabie saoudite	Algérie
Argentine	Bélarus	Autriche	Australie ¹	Angola
Aruba, Curaçao et S. Maarten	Bosnie et Herzégovine	Belgique	Bahrain (Royaume)	Bénin
Bahamas	Bulgarie (Rép.) ¹	Chypre	Bangladesh	Botswana
Barbade ¹	Estonie	Croatie	Bhoutan	Burkina Faso ¹
Belize	Géorgie	Danemark	Brunei Darussalam	Burundi
Bolivie	Hongrie	Espagne	Cambodge	Cameroun
Brésil ¹	Kazakhstan	Finlande	Chine (Rép. pop.)	Cap-Vert
Canada	Kirghizistan	France	Corée (Rép.) ¹	Centrafrique
Chili	Lettonie	Grèce	Émirats arabes unis	Comores
Colombie	Lituanie	Irlande	Fidji	Congo (Rép.)
Costa-Rica ¹	Macédoine du Nord	Islande	Inde	Côte d'Ivoire (Rép.)
Cuba	Moldova	Italie ¹	Indonésie	Djibouti
Dominicaine (Rép.)	Monténégro	Liechtenstein	Iran (Rép. islamique)	Égypte
Dominique	Ouzbékistan	Luxembourg	Iraq	Érythrée
El Salvador	Pologne ¹	Malte	Israël	Eswatini
Équateur	Roumanie ¹	Monaco	Japon ¹	Éthiopie
Grenade	Russie (Fédération de)	Norvège	Jordanie	Gabon
Guatémala	Serbie	Pays-Bas	Kiribati	Gambie
Guyane	Slovaquie	Portugal	Kuwait	Ghana
Haïti	Tadjikistan	Royaume-Uni	Lao (Rép. dém. pop.)	Guinée
Honduras (Rép.)	Tchèque (Rép.)	Saint-Marin	Liban	Guinée-Bissau
Jamaïque	Turkménistan	Slovénie	Malaisie	Guinée équatoriale
Mexique ¹	Ukraine	Suède	Maldives	Kenya
Nicaragua		Suisse	Mongolie	Lesotho
Panama (Rép.)		Turquie	Myanmar	Libéria
Paraguay		Vatican	Nauru	État de Libye
Pérou			Népal	Madagascar
Saint-Christophe (Saint-Kitts)-et-Nevis			Nouvelle-Zélande	Malawi
Sainte-Lucie			Oman	Mali
Saint-Vincent- et-Grenadines			Pakistan ¹	Maroc ¹
Suriname			Papouasie – Nouvelle- Guinée	Maurice
Trinité-et-Tobago			Philippines	Mauritanie
Uruguay			Qatar	Mozambique
Venezuela (Rép. bolivarienne)			Rép. pop. dém. de Corée	Namibie
			Territoires d'outre-mer (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Niger
			Salomon (îles)	Nigéria
			Samoa	Ouganda ¹
			Singapour	Rép. dém. du Congo
			Sri Lanka	Rwanda
			Syrienne (Rép. arabe)	Sao Tomé-et-Principe
			Thaïlande	Sénégal
			Timor-Leste (Rép. dém.)	Seychelles
			Tonga	Sierra Leone
			Tuvalu	Somalie
			Vanuatu	Soudan
			Viet Nam ¹	Soudan du Sud
			Yémen	Tanzanie (Rép. unie)
				Tchad
				Togo
				Tunisie
				Zambie
				Zimbabwe
36 Pays-membres	25 Pays-membres	28 Pays-membres	49 Pays-membres	54 Pays-membres

¹ Membre accomplissant son second mandat consécutif au sein du CA et ne pouvant pas se présenter pour un nouveau mandat.